

SOMMAIRE

• Hôpital Joffre-Dupuytren (Draveil)

Manifestation pour maintenir les capacités

• Accidents du travail

L'ASN soupçonne une sous déclaration sur le chantier de l'EPR

• Sûreté nucléaire

La CGT exige l'arrêt de la sous-traitance massive

• Fraude aux allocations familiales

La CGT condamne l'initiative de Bachelot

• Risques psychosociaux

L'Insee propose six types à évaluer

ÉDITO

LE SALAIRE, C'EST LA QUESTION CENTRALE



La multiplication des conflits salariaux à l'occasion des négociations annuelles obligatoires, la pugnacité et le plus souvent l'unité syndicale qui les cimentent ont obligé le gouvernement à sortir du bois pour répondre à l'impatience sociale, pour ne pas dire la franche colère. Mais pour éviter la question de fond, le gouvernement détourne et biaise en focalisant l'attention sur le pouvoir d'achat. Bien sûr c'est une des facettes de la question, mais elle lui évite de poser la question centrale des salaires qui renvoie à celle du partage de la richesse. En réfléchissant à une prime de 1000 euros aux salariés en cas de dividendes versés par les entreprises, il perpétue les mécanismes qui déstructurent le salaire en y introduisant des éléments aléatoires, des parts variables ou des primes. « Les salariés sont payés pour leur travail et pas seulement lorsqu'il y a distri-

bution des dividendes, c'est bien les salaires qu'il faut augmenter et pas les primes » a réaffirmé la CGT dans un communiqué. D'ailleurs, ce sont bien des augmentations générales que revendiquent les salariés y compris les ingénieurs, cadres et techniciens soumis beaucoup plus que les autres aux éléments variables, individualisés. Il n'est pas besoin de cette prime pour abonder des dispositifs nombreux : participation, intéressement, actionnariat salarié, plan d'épargne retraite...

L'exécutif veut éviter la question d'une augmentation générale des salaires dans le public qui relève de sa responsabilité, mais aussi dans le privé où encore trop de branches refusent de négocier des accords. Il se dédouane de sa responsabilité pour ce qui est de contraindre les entreprises à négocier l'égalité salariale entre femmes et hommes. De plus, il s'exonère ainsi que le patronat, de la reconnaissance des qualifications.

La faiblesse des salaires est d'autant plus patente que nous subissons en effet une inflation plus forte que prévue, mais l'arbre des prix ne doit pas cacher le maquis des politiques salariales qui sont tirées vers le bas grâce aux différentes mesures gouvernementales telles les exonérations des cotisations patronales, la défiscalisation des heures supplémentaires et toutes les mesures fiscales dérogatoires accordées aux entreprises (140 milliards d'euros en tout). Celles-ci, a rappelé la CGT, « n'ont eu pour seul objectif que d'inciter les employeurs à ne pas augmenter les salaires ».

Hôpital Joffre-Dupuytren (Draveil) Manifestation pour maintenir les capacités



En grève depuis 3 mois, une centaine de membres du personnel de l'hôpital gériatrique Joffre-Dupuytren de Draveil (Essonne) a manifesté jeudi 14 avril dans l'établissement à l'appel de l'intersyndicale pour demander le maintien des lits. Selon Serge Chevalier, délégué CGT, il s'agit d'un « combat face à des choix d'orientation hasardeux en matière de restructuration de l'offre de soins sanitaires gériatriques du département ». Les personnels de l'hôpital Joffre-Dupuytren demandent que la construction d'un bâtiment de 240 lits de soins de longue durée, qui avait été actée, ait bien lieu.

Accidents du travail

L'ASN soupçonne une sous déclaration sur le chantier de l'EPR

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) soupçonne une sous déclaration des accidents de travail sur le chantier de l'EPR à Flamanville dans la Manche. Le chiffre de 25% d'accidents non déclarés, communiqué par un inspecteur du travail à la CGT et à la CFDT, est « un ordre de grandeur, un chiffre susceptible d'évoluer car il doit être recoupé », a précisé le chef de la division de l'ASN basée à Caen et couvrant une partie de l'ouest. Les syndicats dénoncent des pressions exercées sur des ouvriers sur un chantier de 3.256 personnes hors EDF, avec un tiers d'intérimaires et un tiers d'étrangers.

« Pour nous EDF (maître d'oeuvre du chantier) est en tout cas responsable d'avoir été laxiste et d'avoir trop fait confiance à des sous-traitants », a indiqué Jacques Tord, délégué CGT d'EDF sur le chantier.



Sûreté nucléaire La CGT exige l'arrêt de la sous-traitance massive



Les syndicats CGT des travailleurs du nucléaire, sous-traitants, EDF, AREVA, CEA, IRSN ont exigé jeudi 14 avril « l'arrêt de la sous-traitance massive, de la sous-traitance en cascade et de la précarité » sur les sites des centrales, considérées comme une manière d'externaliser les risques professionnels. Pour eux, « le plus grand danger pour l'activité nucléaire, ce sont les directions elles-mêmes et leurs choix de gestion dont les salariés sont les premières victimes ». Ils dénoncent la sous-traitance qui « entraîne une dilution des responsabilités et une complexification de l'organisation du travail ».

Le recours à la sous-traitance est une « manière pour les donneurs d'ordre d'externaliser 80%

des risques professionnels (en particulier les doses) », selon le communiqué.

Pour le syndicat, "la course effrénée au profit maximum » conduit à une « politique du pire pour les salariés de la sous-traitance, ballottés de contrats en contrats, de sites en sites, subissant la majorité des pénibilités pour des salaires de misère et des conditions de travail indignes ».

Fraude aux allocations familiales La CGT condamne l'initiative de Bachelot

À l'occasion d'un conseil d'administration de la branche famille de la Sécurité sociale, la CGT a condamné vendredi 15 avril des directives de la ministre des Solidarités Roselyne Bachelot contre les fraudes aux allocations familiales qui interviennent selon le syndicat dans un « climat de politique extrémiste » et sont « contraires à une justice sociale raisonnée ». La CGT se dit « opposée à la fraude avérée et organisée » et demande qu'« une véritable politique préventive soit la règle de fonctionnement des CAF pour répondre à une réglementation complexe et mouvante » ce qui exige notamment la réouverture de « tous les points d'accueil physique et téléphonique actuellement fermés au public ».

Mais « cibler des familles aux revenus le plus souvent très modestes, en oubliant que la fraude par les employeurs se chiffre en plusieurs milliards d'euros relève d'une stigmatisation inacceptable », affirme la confédération.



Risques psychosociaux L'Insee propose six types à évaluer



Dans un rapport remis lundi au ministre du Travail Xavier Bertrand, afin d'améliorer le suivi national, notamment statistique, de la santé au travail, l'Insee préconise l'évaluation de six risques psychosociaux différents : l'intensité et le temps de travail, les exigences émotionnelles, le degré d'autonomie, les rapports sociaux, la souffrance éthique et l'insécurité de la situation de travail. Selon le rapport, l'intensité du travail dépend des contraintes de rythme, de l'existence d'objectifs irréalistes ou flous, des exigences de polyvalence, d'instructions contradictoires, d'interruptions d'activité non préparées et de l'exigence de compétences élevées. Les exigences émotionnelles renvoient à la nécessité de maîtriser et de cacher ses émotions.

L'autonomie au travail inclut les marges de manoeuvre dans son travail, la participation aux décisions ainsi que l'utilisation et le développement des compétences.

Les rapports sociaux englobent les relations entre collègues, avec la hiérarchie, la rémunération, les perspectives de carrière, l'adéquation de la tâche à la personne, l'évaluation, et l'attention portée au bien-être des travailleurs.

La souffrance éthique naît d'un conflit de valeurs entre le but du travail ou ses effets secondaires et les convictions du travailleur.

Enfin, l'insécurité dans la situation au travail peut venir de la crainte de perdre son emploi, de voir baisser son revenu, de ne pas évoluer dans sa carrière. Elle peut aussi être créée par des conditions de travail insoutenables, des incertitudes sur l'avenir du métier ou des changements incessants ou incompréhensibles.

**PRENEZ CONNAISSANCE DES TRAVAUX
ET DÉCISIONS DU CONGRÈS DE L'UGICT-CGT**
www.congres.ugict.cgt.fr